



VILLE DE VILLEJUIF  
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h40.

**PRESENTS :** M. LE BOHELLEC (*sorti lors du vote des délibérations n°60, 61 et 62/2015*), Mme GANDAIS (*Présidente de séance pour le vote des délibérations n°60, 61 et 62/2015 – absente lors du vote de la délibération n°58/2015*), M. VIDAL, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, Mme LAMBERT-DAUVERGNE, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. MONIN, Mme THOMAS, M. YEBOUET, Mmes ARLE, LE BAIL, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, MM. BOUNEGTA, MOSTACCI, STAGNETTO, Mmes DUMONT-MONNET, BOYER, MM. MILLE, BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI (*fin du mandat à 01h30 – absente non représentée à partir de la délibération n°67/2015*), M. FERREIRA NUNES, Mmes PIDRON, CORDILLOT (*sortie lors du vote des délibérations n°60, 61 et 62/2015*), M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mmes TAILLE-POLIAN, KADRI, M. BULCOURT.

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Mme TIJERAS           | par Mme ARLE                                   |
| Mme YAPO              | par M. MONIN                                   |
| M. BADEL              | par Mme LEYDIER                                |
| Mme CASEL             | par M. LECAVELIER ( <i>à partir de 00h40</i> ) |
| Mme DUMONT-MONNET     | par Mme PIDRON ( <i>à partir de 00h50</i> )    |
| Mme HAMIDI            | par Mme GANDAIS ( <i>de 00h55 à 01h30</i> )    |
| Mme GANDAIS           | par M. LIPIETZ ( <i>à partir de 01h30</i> )    |
| Mme LAMBERT-DAUVERGNE | par M. CAPORUSSO ( <i>à partir de 02h35</i> )  |

**ABSENTS NON REPRESENTES :** MM. HAREL et GABORIT, Mme HAMIDI (*absente non représentée à partir de la délibération n°67/2015*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N° 60/2015

SEANCE DU 26 JUIN 2015

**OBJET :** APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL VILLE 2014

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 45

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'affichage  
le 02/07/2015

et du dépôt en Préfecture le  
02/07/2015

Le Maire



Vu le code général des collectivités territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative de l'exercice 2014,

Vu le compte de gestion 2014 dressé par le comptable public,

Vu le document présentant l'intégralité des opérations budgétaires 2014 conformément à l'instruction M 14,

Vu l'élection de Mme GANDAIS, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, afin d'assurer la présidence de séance, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :

**Article 1** : Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2014, qui présente un excellent net global de 741.414,12 €.

**Article 2** : Constate les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Article 3** : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

**Article 4** : Approuve et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans l'annexe jointe.

**Franck LE BOHELLEC**  
Maire



**ADOPTION, A LA MAJORITE**

**5 CONTRE (M. PERILLAT-BOTTONET, Mme DA SILVA PEREIRA,  
M. BULCOURT, KADRI, LEYDIER)**

**4 ABSTENTION (MM. GIRARD, LAFON, Mme TAILLE POLIAN, M. BADEL représenté)  
Mme CORDILLOT et M. LE BOHELLEC ne participent pas au vote**

Le Maire de Villejuif



**Commune de VILLEJUIF**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**  
**RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET**

| RECETTES  | Prévision budgétaire totale<br>Titres de recettes émis *<br>Rattachements | A<br>B<br>C      | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé   |
|---|---|------------------|----------------|----------------|----------------|
|   | Restes à réaliser   | D                | 9 114 029,63   |                | 9 114 029,63   |
|   | Autorisations budgétaires tot.  | E                | 37 555 275,42  | 86 929 280,02  | 124 484 555,44 |
|   | Engagements   | F                | 32 980 454,95  | 81 491 967,69  | 114 472 422,64 |
|   | Mandats émis *  | G                | 23 632 242,81  | 81 491 967,69  | 105 124 210,50 |
|   | Rattachements .....   | H                | 0,00           |                | 0,00           |
|   | Dépenses engagées non mandatées   | I                | 9 348 212,14   |                | 9 348 212,14   |
|   | Dépenses engagées non rattachées  | J                |                | 0,00           | 0,00           |
|   | ESULTAT DE L'EXERCICE   | B-G<br>G-B       | 3 822 005,16   | 3 887 183,78   | 3 887 183,78   |
|   | Solde d'exécution :<br>Excédent =<br>Déficit =                            | D-(1+)<br>(1+)-D | 234 182,51     | 0,00           | 234 182,51     |
|   | Solde des restes à réaliser :<br>Excédent =<br>Déficit =                  | D-(1+)<br>(1+)-D | 234 182,51     | 0,00           | 234 182,51     |
| RESULTAT REPORTE                                    | Excédent<br>Déficit   |                  | 391 357,99     | 1 301 776,00   | 1 301 776,00   |
| RESULTAT CUMULE<br>(résultat de l'exercice+reporté) | Excédent<br>Déficit   |                  | -4 447 545,66  | 5 188 959,78   | 741 414,12     |

\* Après déduction des annulations de titres et de mandats

**RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)**

| Section        | Résultat à la clôture<br>de l'exercice précédent 1 | Part affectée à<br>l'investissement 2 | Solde d'exécution<br>3 | Résultat de clôture          |
|----------------|--|---------------------------------------|------------------------|------------------------------|
| Investissement | -391 357,99  |                                       | -3 822 005,16          | -4 213 363,15<br>.= (1+3)    |
| Fonctionnement | 4 083 776,74                                       | 2 782 000,74                          | 3 887 183,78           | 5 188 959,78<br>.= (1-2) + 3 |
| <b>TOTAL</b>   | <b>3 692 418,75</b>                                | <b>2 782 000,74</b>                   | <b>65 178,62</b>       | <b>975 596,63</b>            |

**Rapport N° 15-06-106  
au Conseil Municipal du 26 juin 2015**

**Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL  
VILLE 2014**

Le document complet du compte administratif, présenté conformément aux maquettes normalisées par l'instruction budgétaire et comptable « M 14 », retrace l'intégralité des crédits inscrits et réalisés. Le présent rapport en dresse une présentation synthétique (*les chiffres du présent rapport sont exprimés en K€, c'est-à-dire en milliers d'euros*).

Les annexes obligatoires, au regard de leur volume, sont adressées uniquement aux membres de la 1<sup>ère</sup> commission et aux présidents de groupe. Les conseillers municipaux qui souhaitent disposer d'un exemplaire, sont invités à s'adresser au service des Affaires juridiques et administration générale – contact Thomas PICHONNIER 01 71 33 54 22.

Les prévisions budgétaires 2014 ont été votées et ajustées par le Conseil municipal lors de plusieurs séances.

Le Budget primitif a été adopté le 12 décembre 2013 par la précédente mandature. Après une phase d'étude, il a été modifié lors de l'approbation du budget supplémentaire le 26 septembre 2014 et par une décision modificative du 17 décembre 2014.

Le budget supplémentaire a permis d'ajuster les moyens des services aux possibilités financières de la collectivité et aux priorités du nouvel exécutif. La décision modificative a été rendue nécessaire pour ajuster légèrement les crédits de remboursement du capital de la dette après la renégociation d'un prêt structuré.

**Le compte administratif 2014 fait ressortir les résultats suivants :**

À noter qu'en application des dispositions de l'instruction M 14, les sommes prévues au titre du Virement de la section de fonctionnement au bénéfice de la section d'investissement (autofinancement brut : dépense de fonctionnement = recette d'investissement) ne font pas l'objet d'une réalisation budgétaire, mais d'un constat des résultats réels de chacune de deux sections.

en section de fonctionnement :

✓ un excédent de : 5 188,96 K€

en section d'investissement :

✓ un déficit de : -3 822,01 K€

✓ des reports de recettes de : 9 114,03 K€

✓ des reports de dépenses de : 9 348,21 K€

✓ un déficit reporté de : 391,36 K€

soit un déficit d'investissement de : -4 447,55 K€

**un résultat net global positif de : 741,41 K€**

❖ **L'exécution de la section de fonctionnement :**

✓ Les dépenses réelles sont réalisées à 93,75 %.

Un différentiel de 3.035 K€ est constaté entre les prévisions et le réalisé :

- Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 49.302 K€ et sont réalisées à 98,9% (549 K€ en dessous des prévisions)
- Les intérêts de la dette (chapitre 66) évalués à 4.811 K€ ont été réalisés à 98,61% (67 K€ en dessous des prévisions).
- Les autres dépenses de gestion et les charges exceptionnelles s'avèrent être réalisées pour 2.419 K€ au-dessous des prévisions (23.164 K€). Les crédits non utilisés portent notamment sur :
  - Les prestations de service et diverses fournitures du chapitre 011 = 1 688 K€ de crédits annulés, soit 12,11% des crédits inscrits. Ces types de crédits sont difficiles à prévoir avec exactitude lors de l'établissement des prévisions, il s'agit par exemple des enveloppes pour entretenir ou réparer les matériels, pour l'approvisionnement en fournitures, pour les sorties enfance, jeunesse ou retraités, etc... et ne sont donc jamais consommés intégralement.
  - Les charges exceptionnelles (chapitre 67) = 144 K€ de crédits annulés, soit 9,25% des crédits inscrits.
  - Les charges de gestion courante (chapitre 65) = 150 K€ de crédits non réalisés soit 2,94% des prévisions.

✓ Les recettes réalisées représentent 99,74 % des prévisions votées.

- Le montant définitif des recettes fiscales (produit des trois taxes locales directes chapitre 73) s'avère inférieur aux prévisions (-111,9 K€) du fait de la hausse des exonérations fiscales pour les personnes économiquement faibles.
- Les prévisions relatives aux concours de l'État et aux attributions de la Communauté d'agglomération (chapitres 73 et 74) ayant été ajustées au fur et à mesure des notifications reçues, les montants perçus sont similaires aux crédits inscrits.
- Quant aux autres recettes, leur taux de réalisation est variable. Le recouvrement sur certains postes s'avère inférieur aux prévisions pour :
  - les produits des services (chapitre 70) ; il ressort une non réalisation globale de 606 K€ des 5.768 K€ prévus au total. L'écart est notamment lié aux évolutions de quotients des familles et à la fréquentation.
  - les recettes diverses ont été globalement réalisées. Pour autant, il convient de souligner que la ville n'a perçu que 1 621 K€ de droits de mutation (chapitre 73), alors qu'une somme de 1 800 K€ était escomptée. En la matière, il est toujours très difficile, du fait de la confidentialité des informations, de disposer d'une véritable lisibilité de la part des services de l'État sur les opérations et montants concernés.

❖ **L'exécution de la section d'investissement,**

- ✓ Les dépenses d'investissement totales sont réalisées à 63,21% et engagées (intégration des reports) à 88,71 %.

Prévu à hauteur de 36.649 K€, le programme d'investissement a été réalisé pour 23.165 K€, auxquels s'ajoute un volume de 9.348 K€ de reports. Ces reports sont liés essentiellement, soit à des opérations pluriannuelles, soit à des travaux nécessitant des études préalables avant d'être réellement exécutés, soit aux délais entre l'achèvement de l'opération, la réception des travaux et leur mise en facturation.

Pour certains projets, la ville est également tenue d'attendre l'accord des autres financeurs pour engager les crédits, ce qui contraint, certaines fois, à en reporter la réalisation sur l'année suivante.

○ les principales réalisations 2014 concernent :

- La construction de l'accueil de loisirs J. Vilar 3.212,03 K€,
- Les travaux dans le parc du 8 mai 957,75 K€,
- Travaux maison pour tous G. Philippe 747,42 K€
- Travaux de mise aux normes hôtel de ville 588,20 K€
- Le capital de la dette remboursé a été ajusté en fin d'année et s'élève à 6.601,87 K€ pour une prévision de 6.607 K€.

○ les principaux reports de crédits (repris en décision modificative) sont relatifs à :

- la clôture des ZAC centre-ville et Pasteur 2 407,39 K€,
- les participations foncières, subventions OPH et solde brigade des sapeurs-pompiers (BSPP) 408,84 K€
- la participation à la réhabilitation théâtre R Rolland qui dépend de l'avancée du chantier géré par la CAVB 300,00 K€
- Les projets informatiques et études non aboutis 503,80 K€
- L'acquisition foncière terrain Croizat 1 678,00 K€
- Différents matériels pour les services 827,99 K€
- Les travaux dans les établissements scolaires 2 289,90 K€  
dont aménagement maternelle K Marx 482 K€,  
école J Vilar, 783 K€, école J Curie 433 K€
- Les travaux dans différents équipements 932,29 K€

- ✓ Les recettes d'investissement totales sont réalisées à 50,28% et en y ajoutant les crédits reportés (recettes en cours de perception), ce taux atteint 79,85 %.

Sur 30.823 K€ d'inscriptions de recettes réelles, 15.497 K€ ont été réalisés et 9.114 K€ font l'objet de reports sur la base des notifications ou dossiers établis.

○ Les recettes d'investissement réalisées sont notamment :

- l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2013 : 2.782 K€,

- La réalisation pour 9.000 K€ d'emprunt, dont 4.500 K€ relatif au versement d'emprunts signés en 2013 et 4.500 K€ correspondant à une partie du programme 2014,
  - Le FCTVA et les amendes de police sont conformes aux prévisions 1.975 K€ à l'inverse de la taxe d'urbanisme réalisée à hauteur de 143 K€ pour une recette attendue de 500 K€,
  - Les subventions d'investissements représentent 459 K€,
  - Les sommes remboursées par la communauté d'agglomération, au titre des emprunts relevant du transfert de la voirie, sont conformes aux prévisions, à savoir : 128 K€ pour les intérêts et 299 K€ pour le capital.
- Les reports en recettes d'investissement repris en décision modificative portent essentiellement sur :
- La clôture de la ZAC des Guipons : 6 126 K€,
  - Les subventions Régionales : 998 K€ dont CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) quartier Mermoz, toiture du gymnase P Langevin 243K€, quartier Dumas parc du 8 mai 250 K€, quartier Delaune, réhabilitation de l'école K. Marx 250 K€, MPT G. Philippe 73 K€,
  - Les financements Etat, Département 140 K€ pour la MPT G,
  - Les financements CAF 562 K€ dont l'accueil de loisirs J. Vilar 455 K€.
  - La dotation départementale d'investissement toujours versée en début d'année suivante : 170 K€
  - Les produits des cessions en cours 1.118 K€

J'invite le Conseil municipal à se prononcer sur le compte administratif 2014.